

RCS : TOULON
Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 01532
Numéro SIREN : 525 057 741
Nom ou dénomination : GABRIEL HABITAT

Ce dépôt a été enregistré le 05/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/012244

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/012244**
n° de gestion : **2010B01532**
n° SIREN : **525 057 741 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 05/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

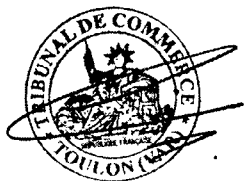
GABRIEL HABITAT - Société à responsabilité limitée
571 chemin de Lançon 83190 Ollioules -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



633063

Désignation de l'entreprise EURL GABRIEL HABITATNéant ☐ *Adresse de l'entreprise 571 CHEMIN DU LANCON83190 OLLIOULESNuméro SIRET * 5 2 5 0 5 7 7 4 1 0 0 0 1 5Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	<u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010	012		
	Autres *	014	016		
			700		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
ACTIF CIRCULANT		25 182	15 100	10 083	6 255
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	048		
		25 882	15 800	10 083	6 255
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
STOCKS		2 700		2 700	18 525
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *	34 151		34 151	13 172
ACTIF CIRCULANT	Autres * (3)	072	074		
		12 544		12 544	14 747
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
					8 971
CAPITAUX PROPRES	Charges constatées d'avance *	092	094		
		6 545		6 545	9 608
	Total II	096	098		
		55 940		55 940	65 023
	Total général (I+II)	110	112		
		81 823	15 800	66 023	71 279
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		6 000	6 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		600	600
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		12 479	12 479
CAPITAUX PROPRES	Report à nouveau	134		(21 509)	(29 082)
	Résultat de l'exercice	136		1 852	7 574
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		(577)	(2 430)
	Provisions pour risques et charges	154			
CAPITAUX PROPRES	Total II	156			
	Emprunts et dettes assimilées	164		4 596	1 575
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	166			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		15 253	18 753
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	14 104	46 752	53 381
CAPITAUX PROPRES	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		66 601	73 709
	Total général (I + II + III)	180		66 023	71 279
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			
REVENUS	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			6 961
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTES DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise EURL GABRIEL HABITAT

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31 12 2017 Exercice N-1 clos le 31 12 2016

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N clos le 31 12 2017		Exercice N-1 clos le 31 12 2016	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue	215	214		
	biens				
	services *	217	218	206 607	175 968
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(16 000)	(2 260)
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits			230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	190 607	173 708
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		(13)
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	87 808	66 452
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	(175)	340
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 4 289 - immobilier)		242	68 700	57 373
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	244	1 749	1 484
	Rémunérations du personnel *		250	23 144	29 487
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	2 521	4 258
	Dotations aux amortissements *		254	3 134	2 913
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges		262		
	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	186 882	162 294
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	3 725	11 414
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	92	12
	Produits exceptionnels (IV)		290	104	
	Charges financières (V)		294	183	496
	Charges exceptionnelles		300	1 886	3 356
	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	1 852	7 574
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles *		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	1 886	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		251		
	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997	
	Entreprise nouvelle (44. sexies)	986			
	Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			
	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989			
	Investissements outre-mer	344			
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"	655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	3 091	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2	356		
Déficits antérieurs reportables : * 2.3.1.68 dont imputés sur le résultat :				360	3 091
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	0	372
		Déficit col. 2			

En Euros

ACAP

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

QUADRATULUS Informatique

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : EURL GABRIEL HABITAT

31/12/2017

Détail des réintégrations diverses		
FRAIS D'HUISSIERS ET MAJOR		1 751
PV		135
Total des réintégrations diverses	330	1 886

Détail des déductions diverses		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)		647
Report déficitaire		
Déficit antérieur		
Total des déductions diverses	350	647

Désignation de l'entreprise : EURL GABRIEL HABITAT

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			Fonds commercial	400		402		404		406	
			Autres	410	700	412		414		416	700
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	7 388	442	2 628	444		446	10 016	10 016
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460	10 833	462	4 333	464		466	15 167	15 167
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		
	Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL			490	18 921	492	6 961	494		496	25 882	25 882

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500	700	502		504		506	700
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	6 195	532	857	534		536	7 052
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	5 771	552	2 277	554		556	8 048
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	12 666	572	3 134	574		576	15 800

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	
	6	7	8	9	10	

Immobilitations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values							
	①		②		③		④		Court terme * ⑤	Long terme						
										19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧		
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589	
Plus-values taxables à 19 % (1)				579		Régularisations			590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)												591				
TOTAL									596		585		597		599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : EURL GABRIEL HABITAT

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	23 168
Déficits imputés	983	3 091
Déficits reportables	984	20 076
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	20 076

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	4 603
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	39 001
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	23 690
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE: DETERMINATION
DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

DGFIP N° 2033-E-SD 2018

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : EURL GABRIEL HABITAT				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2017		et clos le : 31/12/2017		Durée en nombre de mois	
				1	2
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	206 607
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	206 607
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	87 808
Variation négative des stocks				145	15 825
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	59 421
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	163 055
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				137	43 552
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).				117	43 552
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	206 607	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Période de référence		024	01/01/2017	160	31/12/2017
Date de cessation					
VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs					
Effectif moyen du personnel * :				376	1
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.					
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.					

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 7

N° SIRET 5 2 5 0 5 7 7 4 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL GABRIEL HABITAT

ADRESSE (voie) 571 CHEMIN DU LANCON

CODE POSTAL 83190 VILLE OLLIOULES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	600

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique TEPES Prénom(s) GABRIEL RAZVAN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 600

Naissance : Date 050779 N° Département 99 Commune BRASOV Pays ROUMANIE

Adresse : N° 571 Voie CHEMIN DU LANCON

Code postal 83190 Commune OLLIOULES Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
20110000	FRAIS ETS ET CONSTIT	700		700			
28011000	AMORT FRAIS ETAB C.	700		700			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		10 083		6 255		3 827	61.18
21540000	MATERIEL OUTILLAGE	10 016		7 388		2 628	35.57
21820000	MATERIEL TRANSPORT	15 167		10 833		4 333	40.00
28154000	AMORT MAT OUTILLAGE	7 052		6 195		857	13.83
28182000	AMORT MAT TRANSPORT	8 048		5 771		2 277	39.46
TOTAL I		10 083		6 255		3 827	61.18
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION		2 700		18 525		15 825	85.43
31000000	MATIERES PREMIERES	2 700		2 525		175	6.93
33500000	EN COURS PRODUCTION			16 000		16 000	100.00
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		34 151		13 172		20 979	159.27
41100000		34 151		13 172		20 979	159.27
AUTRES CREANCES		12 544		14 747		2 203	14.94
40100000		902		1 829		926	50.65
40900000		158		3 178		3 020	95.03
43100000	URSSAF	241				241	
43751000	CI BTP SCP BABAU CHAMBON	2 829		2 419		410	16.93
44400000	ETAT IMPOTS BEN.	647		919		272	29.60
44562000	TVA DED. IMMOB.	867				867	
44566000	TVA DED. AUTRES B.S	4		2 487		2 483	99.82
44568000	TAXES DED TVA A REGUL	1 860		2 710		850	31.38
44569900	TVA DEDUCT SS TRAIT AUTOLIQUID	5 035		1 204		3 831	318.19
DISPONIBILITES				8 971		8 971	100.00
51260000	CREDIT LYONNAIS (CL)			8 971		8 971	100.00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		6 545		9 608		3 063	31.88
48600000	CH CONSTATEES AVANCE	6 545		9 608		3 063	31.88
TOTAL II		55 940		65 023		9 083	13.97
TOTAL GENERAL		66 023		71 279		5 256	7.37

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		6 000		6 000			
10130000	CAPITAL SOUSCRIT A V	6 000		6 000			
RESERVE LEGALE		600		600			
10611000	RESERVE LEGALE	600		600			
AUTRES RESERVES		12 479		12 479			
10680000	AUTRES RESERVES	12 479		12 479			
REPORT A NOUVEAU		21 509		29 082		7 574	26.04
11900000	REPORT A NOUVEAU D	21 509		29 082		7 574	26.04
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		1 852		7 574		5 721	75.54
TOTAL I		577		2 430		1 852	76.23
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		4 596		1 575		3 021	191.80
16440000	PRET LCL 5000€ 125.74 E	125		1 575		1 450	92.05
51260000	CREDIT LYONNAIS (CL)	4 470				4 470	
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		15 253		18 753		3 500	18.66
40100000		15 253		15 733		480	3.05
40800000				3 020		3 020	100.00
AUTRES DETTES		46 752		53 381		6 629	12.42
42100400	Rémun. GONZALES Noémie			652		652	100.00
43100000	URSSAF			706		706	100.00
43720000	PRO BTP	1 014		1 121		107	9.51
43750000	CICPV	3 379		4 988		1 609	32.26
43860000	ORG SOCIAUX CH. PAYE	14 716		14 100		616	4.37
44550000	TAXES CA DECAISSER	559		1 006		447	44.43
44551000	TVA A REVERSER	3 439		2 239		1 200	53.61
44571000	TVA COLLECTEE 5.5%	211		211			
44572000	TVA COLLECTEE 19.6%	84		84			
44573000	TVA COLLECTEE 7%	56		56			
44574000	TVA COLLECTEE 10%	866		139		727	523.73
44575000	TVA COLLECTEE 20%	3 200		1 037		2 163	208.51
44579900	TVA COLL SS TRAIT AUTOLIQUID	5 035		1 204		3 831	318.19
45510000	ASSOC. CPTES COUR.	14 104		25 706		11 602	45.13
46860000	DIVERS CHARGES PAYER	88		131		43	32.83
TOTAL III		66 601		73 709		7 108	9.64
TOTAL GENERAL		66 023		71 279		5 256	7.37

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	206 607	175 968	30 639	17.41
70440000 TRAVAUX 10%	23 200	45 955	22 755	49.52
70450000 TRAVAUX 20%	183 407	130 013	53 394	41.07
PRODUCTION STOCKEE	16 000	2 260	13 740	607.96
71335000 VARIAT° PRODUCT°SERV. EN COURS	16 000	2 260	13 740	607.96
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	190 607	173 708	16 899	9.73
ACHATS DE MARCHANDISES		13	13	100.00
60970000 RRRO/AC MARCHANDISES		13	13	100.00
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	87 808	66 452	21 357	32.14
60100000 AC STOCKES MAT PREM	87 840	66 512	21 329	32.07
60910000 RRRO/ AC MAT PREMIERES	32	60	28	46.67
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)	175	340	515	151.47
60310000 VAR STOCKS MAT FOUR.	175	340	515	151.47
AUTRES CHARGES EXTERNES	68 700	57 373	11 327	19.74
60459900 SS TRAITANT AUTOLIQUID	26 620	12 580	14 040	111.60
60612000 GAZ	25	52	27	51.61
60614000 CARBURANT	15	10	5	45.75
60614100 GAS OIL	4 590	3 809	781	20.51
60630000 FOUR ENT PETIT EQUIP	1 302	2 522	1 220	48.38
60631000 VETEMENTS TRAVAIL	354	418	64	15.29
60632000 PETIT EQUIPEMENT	2 564	936	1 628	173.88
60640000 FOUR ADMINISTRATIVES	243	408	166	40.60
61221000 LEASING DIAC KANGOO EXPRESS VU	4 289	2 731	1 558	57.04
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	4 990	4 523	466	10.31
61540000 FRAIS SUR CHANTIER	210	29	180	620.60
61550000 ENTR. REP. BIENS MOB	83	66	17	25.32
61552000 ENT. MAT TRANSPORT	1 952	2 117	165	7.79
61600000 PRIMES ASSURANCE	284	273	11	4.20
61610000 ASS RENAULT KANGOO	1 939	2 343	404	17.25
61620000 ASS RENAULT MASTER	1 897	2 002	104	5.22
61630000 ASS RENAULT CAMION PL	1 687	1 746	59	3.39
61640000 ASS DECENNALE	3 483	9 288	5 805	62.50
61650000 ASS MULTIRISQUE BTP RC	516		516	
61810000 DOCUMENTATION GEN.	126	39	87	223.97
62261000 HONORAIRES (COMPTA)	2 180	2 157	24	1.09
62262000 HONORAIRES (SOCIAL)	920	486	434	89.30
62270000 FRAIS ACTE CONTENT.	61	53	7	13.41
62280000 DIVERS REMUN INTERM		28	28	100.00
62310000 ANN. INSERT. PUB.	4 880	4 368	512	11.72
62381000 FRAIS DIVERS	89	424	336	79.12
62410000 TRANSPORTS AC	433	180	252	139.98
62510000 VOY. DEPLACEMENTS	18		18	
62511000 PEAGES ASSUJETTIS A TVA	35	107	72	66.95
62560000 MISSIONS RECEPTIONS	66		66	
62600000 FRAIS POSTAUX TELEC	1 402	2 046	644	31.48
62630000 INTERNET	278		278	
62750000 SERVICES BANCAIRES	1 148	1 608	460	28.61
62810000 AUTRES SERV EXT COT	24	24		

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2017	12	31/12/2016	12	Euros	%
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 749		1 484		265	17.84
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	63		104		41	39.42
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	1 389		1 380		9	0.65
63540000 DROITS ENR. TIMBRE	297				297	
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	23 144		29 487		6 342	21.51
64110000 SALAIRES APPOINT	8 316		13 777		5 461	39.64
64111000 REMUNERATION GERANT	10 000		10 000			
64115000 AVANT.NAT.COTISATIONS SOC.RSI	4 303		5 189		886	17.07
64130000 PRIMES LICENCIEMENT	525				525	
64140000 IND. AV. DIVERS			521		521	100.00
CHARGES SOCIALES	2 521		4 258		1 737	40.80
64510000 COTIS.CHARGES S/SALAIRES	3 168		5 177		2 009	38.81
64900000 PRODUIT IMPOT CICE	647		919		272	29.60
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	3 134		2 913		221	7.60
68112000 DOT AMT IMMO CORP.	3 134		2 913		221	7.60
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	186 882		162 294		24 588	15.15
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	3 725		11 414		7 689	67.36
PRODUITS FINANCIERS	92		12		80	666.92
76500000 ESCOMPTES OBTENUS	72				72	
76510000 DIFFERENCES DE REGLEMENT	20		12		8	66.92
PRODUITS EXCEPTIONNELS	104				104	
77200000 PROFITS EX. ANT.	104				104	
CHARGES FINANCIERES	183		496		314	63.19
66110000 INT DES EMPR ET DETT	55		162		107	66.00
66160000 INT BANC. FIN. ESCP.	87		334		247	73.96
66510000 DIFFERENCES DE REGLEMENT	41		0		41	NS
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 886		3 356		1 470	43.79
67120000 CH EX. GEST. PEN.	135		2 110		1 975	93.60
67520000 VAL CPT. EL. CED.			318		318	100.00
67880000 PENALITES DEDUCTIBLES	1 751		928		823	88.71
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	1 852		7 574		5 721	75.54

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

GABRIEL HABITAT EURL

Procès verbal de la réunion du Conseil d'administration de la Société GABRIEL HABITAT officiellement convoqué et tenue le 29/06/2018 Ch. du Lançon 83190 Ollioules, à 16h30.

En présence de :

TEPES Gabriel

Suite à l'approbation des membres du Conseil d'administration présents, TEPES Gabriel a joué le rôle de Président de séance et le rôle de Secrétaire de séance.

Sur proposition dument faite et appuyée, il a été décidé que :

1°Le procès verbal de la dernière réunion des membres du Conseil d'Administration soit considéré comme lu.

2°Les soussignés, tous actionnaires de GABRIEL HABITAT, ont signé par la présente les décisions annuelles suivantes :

IL A ÉTÉ DÉCIDÉ QUE :

1°Ces résolutions tiennent lieu d'Assemblée générale des actionnaires de la société.

2°Les états financiers de la Société pour l'exercice prenant fin le 31/12/2017 et préparés par ACAP, expert comptable, sont reçus.

1 852€ bénéfice

6 000€ capital

600€ 10% réserve légale

12 479€ autres réserves

10 000€ rémunération gérant

21 509€ report à nouveau débiteur

Puisqu'il n'y avait alors plus d'autres questions à débattre, il a été décidé par vote que la séance soit levée.

Date : 24.11.2018

PRESIDENT DE LA SÉANCE
TEPES GABRIEL





IMPOT SUR LES SOCIETES

01012017

et clos le 31122017

Régime simplifié d'imposition
Régime réel normal

x

Si PME innovantes, cocher la case ci-contre

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

Adresse du siège social:

EURL GABRIEL HABITAT

571 CHEMIN DU LANCON

SIRET 5 2 5 0 5 7 7 4 1 0 0 0 1 5

83190 OLLIOULES

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées MACONNERIE GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 33 1/3%

0

Bénéfice imposable à 28%

Déficit

Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%

PV à long terme
imposables à 19%

Autres PV
imposables à 19%

PV à long terme
imposables à 0%

PV exonérées (art.
238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies

☐

Jeunes entreprises innovantes

☐

Zones franches urbaines

☐

Pôle de compétitivité

☐

Entreprises nouvelles, art 44 septies

☐

Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies

☐

Autres dispositifs

☐

Zone de restructuration de la défense
art. 44 terdecies

☐

Sociétés d'investissements
immobiliers cotées

☐

Bénéfice ou déficit exonéré
(indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées
relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W

dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité

territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

I

Nom et adresse du conseil

ACAP

32 Rue Nationale

83190 OLLIOULES

Tél: 04.94.63.24.66

Tél:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:

N° d'agrément du CGA

Identité du déclarant:

Date: 14/05/2018

Lieu OLLIOULES

Qualité et nom du signataire:

Gérant

Tél:

Signature

TEPES GABRIEL RAZVAN

Formulaire obligatoire (article 223 du Code général des impôts)										IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis-SD 2018																								
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																																												
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																																												
Montant global brut des distributions (1)										payées par la société elle-même										a					payées par un établissement chargé du service des titres										b									
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)																									c																			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées																									d																			
Montant des distributions																				e																								
autres que celles visées en (a),																				f																								
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)																				g																								
																				h																								
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)																									i																			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI																									j																			
Montant des revenus répartis (5)																									Total (a à h)																			
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																																												
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants										Pour les S.A.R.L.					Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.																													
										Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit					Année au cours de laquelle le versement a été effectué.					Montant des sommes versées :																								
																				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.					à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.					à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les														
1										2					3					4					Indemnités forfaitaires.					Rembours-ements.					Indemnités forfaitaires.					Rembour-ements.				
M TEPEs GABRIEL RAZVAN GERANT 571 CHEMIN DU LA										600					2017					10 000																								
83190 OLLIOULES																																												
H DIVERS																																												
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																																												
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																												
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																																												
REMUNERATIONS															MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%																													
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										8 316					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																													
															MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice																													
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)															MVLT réalisée au cours de l'exercice																													
															MVLT restant à reporter																													
QUADRATUS Informatique																																												